



# **MÉMOIRE SUR LES AIRES PROTÉGÉES PROJETÉES DES MONTS GROULX ET DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR**

Présenté à la

**Commission d'enquête du Bureau des  
audiences publiques sur  
l'environnement**

9 juin 2003  
Préparé par  
Sylvain Mercier pour le CLD de Caniapiscau

## **Introduction**

### **1. Présentation de l'organisme**

Le Centre local de développement a été créé en 1998. Il est un OBNL issu de la volonté du gouvernement provincial et de la MRC de Caniapiscau, principal bailleur de fond. Le conseil d'administration du CLD est indépendant et 16 personnes y prennent les décisions. Sa mission est le développement économique et touristique sur le territoire de Caniapiscau. Vous pouvez contacter un des cinq employés ou la directrice générale, Louise Champagne, au 418 287 3506 ou [cld.caniapiscau@sympatico.ca](mailto:cld.caniapiscau@sympatico.ca).

### **2. Constat sur le milieu**

#### **2.1 Territoire des monts Groulx et de l'île René-Levasseur**

Le Centre local de développement de Caniapiscau s'implique au niveau du développement économique dans la MRC de Caniapiscau. Pour le CLD, les monts Groulx et l'île René-Levasseur représentent des lieux exceptionnels pour le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure. Ils représentent également des lieux avec un potentiel extraordinaire pour le développement minier. De la totalité de l'aire protégée projetée des monts Groulx, 45% du territoire se trouve dans Caniapiscau et quant à l'aire protégée de l'île René-Levasseur, 5% du territoire fait partie de notre MRC. À l'intérieur de ce territoire, nous retrouvons l'accès au plateau des monts Groulx le plus facile, soit par le ruisseau Beaupin. De plus, dans ce territoire, on retrouve deux sommets : Harfang et Manic. Ces derniers ont été ciblés pour l'aménagement de nouveaux sentiers.

#### **2.2 Tourisme dans les monts Groulx et l'île René-Levasseur**

La grande particularité du tourisme dans les monts Groulx est caractérisée par l'isolement du lieu, son altitude, son climat, son environnement et par l'autonomie de sa clientèle. Par ailleurs, plusieurs organisations de tourisme d'aventure et d'écotourisme s'intéressent à ces endroits pour développer de nouveaux circuits. Le potentiel touristique des monts

Groulx et de l'île René-Levasseur est immense et la création de réserves de biodiversité dans ces secteurs pourra être des plus bénéfiques pour le développement de ces lieux.

La création de ces réserves de biodiversité peut contribuer au développement des pourvoiries dans ces secteurs. Des pourvoiries diversifient de plus en plus leurs activités, et étendent leurs services vers l'écotourisme et le tourisme d'aventure. Avec la création de ces réserves, les pourvoyeurs auront la chance de varier leurs produits et d'améliorer leurs offres de services. Ces améliorations seront des plus bénéfiques pour l'ensemble du tourisme nord-côtier.

Depuis l'an dernier, suite au 1<sup>er</sup> sommet mondial de l'écotourisme, la définition de l'écotourisme est désormais clair. Dans un contexte de développement durable comme l'est le concept écotouristique, le CLD de Caniapiscou serait en accord avec le développement d'un « écolodge ». Il s'agit d'une auberge écologique comme lieu d'accueil, de formation et de villégiature dans les monts Groulx. Ce principe d'écolodge est accepté dans la majorité des grands parcs nationaux à travers le monde et il serait tout à fait approprié d'intégrer ce principe au projet de réserves de biodiversité des monts Groulx et de l'île René-Levasseur. Un écolodge serait le moteur de développement de ces réserves et serait également un exemple de développement « écologique » d'un environnement protégé. Un concept très novateur pour notre région qui bonifierait le potentiel écotouristique de l'endroit.

### **2.3 Mise en valeur de la route 389 (Trans-Québec-Labrador)**

En octobre 2002, l'association Patrimoine Manicouagan a lancé le projet de mise en valeur de la route Trans-Québec-Labrador. Ce projet vise à faire reconnaître la route 389, comme destination touristique en y présentant les différents points d'intérêt. Les principaux attraits de cette route sont : le barrage Daniel Johnson, les monts Groulx, l'île René-Levasseur, Gagnon et Fermont. Les monts Groulx et l'île René-Levasseur font partie des principaux attraits. L'arrivée de deux réserves de biodiversité sur la Trans-Québec-Labrador ne fait qu'ajouter du poids au projet de mise en valeur. Cependant,

cette route est considérée par plusieurs comme un axe incomplet. De plus, cette route est très dangereuse. Il est donc évident que pour le CLD de Caniapiscau, la création de ces réserves occasionnera une croissance de l'achalandage sur cette route et ainsi, pourrait davantage mettre en danger les gens. Cette route étant le principal point d'accès aux deux réserves de biodiversité, le CLD suggère que soient intégrées au projet, des recommandations très sérieuses d'amélioration de la route 389.

## **2.4 Importance et spécificité de l'industrie minière**

Au Québec et en particulier sur la Côte-Nord, plusieurs villes, dont Fermont et Schefferville, doivent leur existence et leur développement à l'industrie minière. L'essor économique de ces villes est lié à l'apport des matières. Elles font donc partie intégrante du concept de développement durable de la région.

Le processus menant de la découverte de minerai et conduisant par la suite à l'exploitation d'une mine et à sa survie est long et comporte plusieurs phases. En premier lieu, on retrouve la phase « exploration » qui consiste à procéder à différents relevés et analyses géologiques pour définir des secteurs à fort potentiel minéral. Cette phase s'échelonne sur une période de 7 à 10 ans en moyenne et requiert des investissements globaux de l'ordre de 75 millions de dollars pour chaque nouveau gisement découvert.

Par la suite, lorsque la ressource est confirmée, que l'étude de faisabilité subséquente a démontré la rentabilité économique du projet et que le financement a été obtenu, démarre la phase de développement du projet minier qui s'étend, en moyenne, sur une période de 3 à 5 ans. Les investissements nécessaires à cette phase sont énormes, variant de 70 millions à 1,2 milliards de dollars.

Ensuite, arrive la phase d'exploitation qui génère des revenus importants et qui s'étend sur une période de 10 à 20 ans en moyenne. Enfin, une fois les réserves épuisées, on procède au démantèlement des infrastructures et à la restauration du site minier tel que prescrit par les dispositions de la Loi sur les mines. À cette fin, l'industrie doit aussi

constituer une garantie financière pouvant atteindre jusqu'à plusieurs dizaines de millions de dollars, pour assurer la restauration de ces sites.

L'industrie minière étant basée sur une ressource non renouvelable, l'exploitation de cette ressource est donc tributaire de la découverte de nouveaux gisements. Pour ce faire, l'industrie minière a besoin d'accéder à de grandes superficies à potentiel géologique favorable pour l'exploration minière afin de découvrir les réserves de minerai nécessaires pour assurer sa pérennité et garantir des emplois qui sont parmi les mieux rémunérés de tous les secteurs industriels.

Les récents développements démontrent l'importance d'évaluer adéquatement le potentiel minéral d'un territoire avant de le soustraire au jalonnement pour des raisons sociales, touristiques ou pour le considérer comme une aire candidate vouée à la protection de la biodiversité. Le Québec comporte plusieurs régions où le potentiel minéral est bien connu, comme l'Abitibi par exemple. Par contre, le potentiel minéral de nombreuses autres régions du Québec n'est pas aussi bien définies ou demeurent encore totalement inexploré. Il faut donc être très prudent avant de faire des choix de société qui peuvent avoir un impact négatif majeur sur certaines régions qui comptent sur l'industrie minière pour soutenir leur développement.

### **Recommandations**

**Le CLD de Caniapiscau recommande que soit favorisé le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure dans les réserves de biodiversité des monts Groulx et de l'île René-Levasseur.**

**Le CLD de Caniapiscau recommande que soit permis l'aménagement de sentiers pédestres sur les monts Manic et Harfang.**

**Le CLD de Caniapiscau souhaite que soit permis la construction d'une auberge écologique dans les monts Groulx. Toutefois, la construction d'un tel établissement devra être supporté par de la recherche et un minimum d'impact sur la biodiversité et l'écologie du lieu de sa construction. Un lieu d'accueil est essentiel au bon**

**développement de la réserve de biodiversité, à la conservation des réserves de biodiversité et à la sécurité des utilisateurs des réserves.**

**Le CLD de Caniapiscau croit qu'il est important de laisser une place aux pourvoyeurs dans le développement des réserves biodiversités.**

**Le CLD de Caniapiscau estime, dans un souci de sécurité pour les utilisateurs, qu'il est important d'améliorer l'accès à ces réserves de biodiversité, soit la route Trans-Québec-Labrador (389). Il est souhaitable que des améliorations à la route soient apportées de Fermont à Baie-Comeau.**

**Le CLD de Caniapiscau souhaite que l'industrie minière soit concertée avant la création finale des réserves de biodiversité par le biais du fond régional d'exploration minière (FREM) et le ministère des Ressources Naturelles Côte-Nord, secteur mines.**

### **3. Opinion du CLD de Caniapiscau sur l'ensemble du projet**

#### **3.1 Conseil de conservation**

Selon le Centre local de développement de Caniapiscau, le conseil de conservation devrait être composé d'au moins un représentant par association touristique régionale. Vous n'êtes pas sans savoir que la création des réserves de biodiversité aura une forte influence sur l'achalandage touristique des deux régions : Manicouagan et Duplessis. Cependant, ce qu'il faut comprendre, c'est que les deux ATR n'ont pas nécessairement les mêmes réalités. À notre point de vue, il serait équitable et bien fondé d'accorder aux deux Associations touristiques régionales concernées, le droit de siéger au sein du conseil de conservation.

Par ailleurs, les mandats du conseil de conservation nous semblent très difficiles à atteindre. En effet, selon ce qui nous est proposé, aucune source de financement n'est prévue. Par quel moyen les membres du conseil de conservation se rencontreront-ils si l'on tient compte que des gens de Fermont, Sept-îles, Baie-Comeau et autres composeront ce conseil? La distance qui les sépare est énorme, tout autant que les coûts de déplacement. Nous craignons pour la représentativité des membres du conseil de conservation et nous ne voulons pas que ce soit l'affaire d'une seule localité. Trop

souvent, certains endroits s'approprient des projets semblables et nous ne voulons pas qu'il en soit ainsi pour ces projets.

D'autre part, d'intéressants mandats de développement sont proposés au conseil de conservation, cependant, aucune enveloppe budgétaire n'est attachée. Il va de soi que pour atteindre ces objectifs, le comité aura besoin de financement. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de trouver ce financement dans le milieu. Déjà les organisations de la région sont sollicitées de toute part. Il serait important d'accorder au conseil de conservation les moyens nécessaires pour obtenir des résultats de qualité.

Également, le conseil de conservation jouant uniquement un rôle de conseiller, il serait approprié d'augmenter son importance. Les intervenants du milieu sont souvent plus en mesure de prendre des décisions éclairées sur leur environnement que les intervenants du ministère. La décentralisation des pouvoirs vers le conseil de conservation serait, à notre point de vue, le meilleur moyen d'harmoniser la conservation et le développement des réserves de biodiversité des monts Groulx et de l'île René-Levasseur.

### **Recommandations**

**Le CLD de Caniapiscau estime très important que le tiers des réunions du conseil de conservation soit tenu à Fermont.**

**Le CLD de Caniapiscau recommande que le conseil de conservation soit composé d'au moins un membre de chaque Association touristique régionale.**

**Le CLD de Caniapiscau suggère que des moyens financiers soient accordés pour le déplacement des membres du conseil de conservation.**

**Le CLD de Caniapiscau propose que des moyens financiers soient accordés au conseil de conservation afin que celui-ci puisse atteindre les objectifs fixés.**

**Le CLD de Caniapiscau recommande que les pouvoirs du conseil de conservation soient augmentés.**

**Le CLD de Caniapiscau demande que le FREM soit consulté au besoin lors des réunions du conseil de conservation.**

### **3.2 Fermont, retombées économiques**

La création de réserves de biodiversité dans les monts Groulx et sur l'île René-Levasseur aura une influence certaine sur la ville minière de Fermont. Cette ville est l'agglomération urbaine la plus proche des deux réserves de biodiversité, soit à 230 km au nord de celles-ci. Il serait important d'impliquer cette collectivité au développement des réserves de biodiversité. Les retombées économiques qu'engendreront ces réserves seront majeures et nous voulons que toutes les collectivités concernées en profitent.

#### **Recommandations**

**Le CLD de Caniapiscau estime très important que le tiers des réunions du conseil de conservation soit tenu à Fermont.**

**Le CLD de Caniapiscau souhaite que les ressources humaines de Fermont soient utilisées au maximum et que les services présents dans cette municipalité soient également utilisés au maximum.**

### **3.3 Tarification**

Dernièrement, il a été introduit dans le réseau des parcs du Québec un frais d'accès. Nous considérons que des frais d'accès ne doivent aucunement être considérés sur les territoires concernés. L'accès au territoire est déjà très limité et nous considérons que d'imposer des droits d'accès serait très limitatif pour les visiteurs. L'image que les gens ont toujours eu des monts Groulx est celui d'un lieu de liberté. Nous pensons que des droits d'accès iraient à l'encontre de la dynamique et de l'histoire du site.

#### **Recommandation**

**Le CLD de Caniapiscau souhaite que ne soit pas considéré la possibilité d'imposer un droit d'accès aux futurs utilisateurs du territoire.**

### **3.4 Potentiel miniers des monts Groulx**

L'aire protégée projetée des monts Groulx soustrait l'accès à l'industrie minière à un secteur de fort potentiel minier dont la géologie est reconnue mondialement pour générer des gisements de cuivre, nickel et éléments du groupe du platine. Ce potentiel est indiqué



par la présence de fortes concentrations métalliques de ces éléments dans les sédiments de fonds de lac recueillis par le MRNQ, d'anomalies géophysiques aéroportées indiquant la présence de roches ultramafiques potentiellement porteuses de ces types de gisements ainsi que la présence de nombreux indices minéralisés. Ce potentiel minier a été mis en relief depuis plusieurs décennies par l'implication de nombreuses compagnies minières qui ont investi périodiquement des sommes importantes pour l'évaluation du secteur des monts Groulx. De plus, ce potentiel a été reconnu à maintes reprises par les géologues du MRNQ dans le cadre de leurs travaux de cartographie régionale dans ce secteur.

Par ailleurs, une portion importante du massif situé entre le réservoir Manicouagan et le massif des monts Groulx, a été soustrait de la réserve de biodiversité des monts Groulx car, dans cette partie, on retrouve plusieurs titres miniers. Or, ces titres miniers se retrouvent enclavés entre deux réserves de biodiversité et ils ne représentent plus aucune attraction commerciale pour quelques investisseurs que ce soit. Des gens ont investis des sommes importantes dans la recherche sur ce territoire et maintenant, ils sont contraints de les abandonner. Ces titres miniers n'ont plus aucune valeur s'ils sont situés entre deux réserves d'aire protégées. De ce fait, les prospecteurs qui ont investi des sommes importantes dans la recherche et le développement de ce secteur, devraient recevoir des compensations financières pour les pertes qu'ils encourent. Par la suite, ces secteurs pourraient être intégrés à la réserve de biodiversité des monts Groulx.

### **Recommandation**

**Le CLD de Caniapiscau recommande que le reste du massifs des monts Groulx soit consacré à la prospection minière et qu'il ne soit pas intégré à la réserve de biodiversité.**

**Le CLD de Caniapiscau souhaite que les prospecteurs subissant des pertes financières importantes reçoivent des compensations pour les années de travail et les montants importants qu'ils ont consacrés à la prospection minière dans les monts Groulx.**

## **Conclusion**

Par ce mémoire, vous reconnaîtrez que le CLD de Caniapiscau désire demeurer un partenaire et non un « empêcheur ». Notre position rallie la majorité des vocations potentielles dans les monts Groulx. Nous espérons donc, que nos recommandations seront prises en compte et adoptées puisque près de 50% des monts Groulx font partie de notre territoire. En tant que partenaires nous revendiquons le droit d'influencer toutes décisions qui nous concernent.